

Des stratégies territoriales pluri-fonds pour optimiser l'utilisation des fonds européens

Matinik, 29 novanm 2024

Ce jeudi 28 novembre 2024, les élus de l'Assemblée de Martinique ont adopté en plénière **la mise en œuvre des stratégies territoriales pluri-fonds avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Cap Nord, CACEM et Espace Sud.**

Ce programme repose sur le Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL), en mobilisant les quatre fonds européens : le FEDER, le FSE+, le FEAMPA et le FEADER.

Il permettra :

- **D'optimiser utilisation des fonds européens** pour répondre aux besoins spécifiques des territoires martiniquais
- **D'assurer une cohérence entre les différents projets financés**, en évitant les doublons et en maximisant les synergies
- **Un accompagnement sur-mesure des projets locaux**, en étroite collaboration avec les EPCI Cap Nord, CACEM et Espace Sud
- **Une gouvernance renforcée et partenariale**, impliquant les acteurs locaux à chaque étape de la conception et de la mise en œuvre des projets.

La mise en œuvre de cette approche innovante et intégrée représente un enjeu majeur pour la CTM, chef de file et coordonnateur de ce dispositif. En effet, la Collectivité garantit l'alignement des projets avec les priorités stratégiques de développement durable et inclusif du territoire, accompagne la mise à disposition d'une expertise technique dans le montage, la mise en œuvre et l'évaluation des actions financées.

Dans le cadre de la mise en place de cette démarche territoriale, les EPCI devront porter un cofinancement minimum de 5% des dépenses éligibles pour les opérations relevant de leurs compétences.

La dotation pluri-fonds 2021-2027 s'élève à 7 533 333€ pour CAP NORD, 17 825 167€ pour la CACEM et 8 300 000€ pour l'Espace Sud.

CONTACT PRESSE

Maité CABRERA 0696 24 67 38

maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq